



EVPP : Emballages Vides de Produits
Phytopharmaceutiques et d'engrais foliaires.
EVPF : Emballages Vides de Produits
Fertilisants et de
semences et plants.

Territoire et environnement

Collecte d'emballages vides de produits phytosanitaires et de produits fertilisants

7 et 8 avril : quelques collectes sont maintenues

Mardi 7 et mercredi 8 avril, aura lieu en Vaucluse la première collecte de l'année d'Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) et d'Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF).

Mais compte tenu de la crise sanitaire actuelle, une partie des distributeurs ne sont plus en mesure d'assurer les opérations de collecte du mois d'Avril :

- **La collecte est maintenue** à la Coopérative l'Union à Pernes et à la Coopérative agricole d'approvisionnement de Coustellet.
- **La collecte est reportée** à une date non connue à ce jour pour la Coopérative La Balméenne, la CAPL, SAS Régis Vaute et Soufflet Vigne.
- Pour les autres structures, il est conseillé de les appeler avant de vous déplacer.

En attendant les futures collectes, pensez à stocker vos emballages vides
En 2020, vous disposerez de 2 autres périodes de collecte pour rapporter vos emballages vides : **7 et 8 juillet et 7 et 8 octobre.**

Vous pouvez consulter ci-dessous les sites d'apports par commune et les types d'emballages que vous pouvez apporter.

Où apporter ?

Communes	Distributeurs	
Apt	CAPL*	
	JEEM - Agrivert	
Avignon	JEEM – Espace Canalès	
Beaumes-de-Venise	Coopérative La Balméenne (7 et 8 juillet : uniquement le matin)	
Bédarrides	SAS Régis Vaute*	
Bédoin	CAPL*	
Bollène	CAPL*	
Bonnieux	CAPL*	
Cadenet	OMAG SAP* (2 jours/an uniquement)	
Cairanne	CAPL*	
Camaret sur Aigues	CAPL*	
Carpentras	SARL GRAMBOIS	
	SOUFFLET VIGNE	CAPL*
Caumont sur Durance	CAPL*	
Cavaillon	OMAG SAP* (mars à juin : du lundi au vendredi + 1 jour en Août et 1 en novembre)	
Châteauneuf-du-Pape	Ets PERRET SA	CAPL*
Courthézon	SOUFFLET VIGNE	Ets PERRET SA *
Entraigues sur la Sorgue	CAPL*	
Isle sur la Sorgue	CAPL*	
Maubec	Coopérative agricole d'approvisionnement de Coustellet	
Mazan	CAPL*	
Mormoiron	Ets PERRET SA	
Orange	CAPL*	
Pernes-les-Fontaines	Coopérative l'Union	
Pertuis	CAPL*	
Piolenc	SAS Régis Vaute*	Ets PERRET SA
	Ets PERRET SA (uniquement le matin)	
Sainte-Cécile-les-Vignes	CAPL*	
Sablet	CAPL*	
Sarrians	CAPL*	
Séguret	Ets PERRET SA	
Sorgues	CAPL*	
La Tour d'Aigues	CAPL*	
Le Thor	CAPL*	
Vaison-la-Romaine	SOUFFLET VIGNE	CAPL*
Valréas	SOUFFLET VIGNE	CAPL*

***: autres modalités de collecte :**

- **SAS Régis Vaute** maintient permanent son dispositif de collecte.
- **OMAG SAP** : périodes variables, se renseigner auprès de son site de collecte.
- **les Ets PERRET SA à Courthézon** : collecte les 3^{ème} mercredi et jeudi d'avril, juin et octobre.
- **la CAPL** collecte tous les 1^{ers} jeudis du mois dans de nombreux dépôts.

Comment préparer vos emballages ?

EVPP : Les Emballages Vides ayant contenus des Produits Phytopharmaceutiques ou des engrais foliaires acceptés sont :



- **Les bidons plastiques rigides** (25 litres ou moins).
Ils doivent être **Vidés, Rincés, Égouttés** (sec).
Les bouchons doivent être mis à part, dans la sachette des emballages souples.
→ SIMPLE : Pensez à demander à votre distributeur un sac de collecte pour conditionner ces bidons chez vous.



- **Les emballages souples** (sacs, boîtes en carton, papier, plastique...).
Ils seront **vidés, pliés** et rangés dans une sachette transparente spécifique. Demandez la sachette de collecte à votre distributeur.



- **Les gros emballages** (plus de 25 litres) en plastiques rigides ou métalliques.
Ils ne seront collectés que lors de la dernière collecte annuelle.
Ils devront être **vidés, fermés et sans trace de souillure extérieure**.
Ils seront acceptés uniquement s'ils sont étanches et en bon état.

A chaque apport, une attestation de remise des EVPP vous sera délivrée. Vous devrez la conserver car elle vous permettra, en cas de besoin, de prouver que vous avez éliminé vos emballages phytosanitaires de manière réglementaire.

EVPE : Les emballages d'engrais ou de semences acceptés sont :



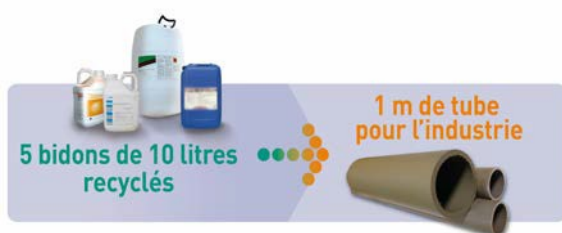
- **Les Big-bags d'engrais ou de semences** :
Ils devront être vidés, sans agrafes métalliques, pliés en 3, et ficelés en fagot de 5 ou 10.



- **Les sacs plastiques** :
Ils devront être vidés et ficelés en fagot de 50.

Les sites CAPL et OMAG SAP collectent les Big-bags et autres sacs d'engrais aux mêmes dates que les collectes d'EVPP.

Vos emballages sont recyclés :



Deux nouveautés depuis 2019 :

Collecte des EVPOH (Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de cave) :

Les bidons plastiques rigides (30 litres ou moins) doivent être Vidés, Rincés, Égouttés (sec).

→ Pensez à demander à votre vendeur un sac de collecte pour conditionner ces bidons chez vous. Les bouchons doivent être mis à part, ils peuvent être jetés dans la sache des emballages souples (phyto).

Les fûts (de 60 à 220 litres) en plastiques rigides ou métalliques devront être vidés, fermés et sans trace de souillure extérieure.

Collecte des Gaines Souples d'Irrigation (sans silicone) :

Elles doivent être livrées en fagot ou enroulées en bobines et séparées d'autres matériaux (ficelles, mandrins, tuyaux rigides...) pour être recyclées à 100%.



RAPPEL :

Collecte des EPI (Equipements de Protection Individuelle) à usage agricole :

- masques anti-poussières très toxiques (FFP3), réutilisables à cartouches ou à respiration assistée,
- cartouches FFP3 ou A2P3,
- gants nitrile ou néoprène,
- combinaisons et tabliers à usage limité,
- cagoules ou visières de protection, lunettes, bottes, surbottes et manchettes à usage limité.

Stocker-les dans un sac translucide de 50 litres et ranger le sac dans le local phytosanitaire, près des PPNU. Ils seront collectés lors des collectes PPNU avec inscription préalable auprès de votre distributeur.



En France : 81 000 tonnes d'emballages et de plastiques agricoles ont été collectées en 2019

Chiffres clés ADIVALOR au niveau national :

En 2019, ont été collectés :

Plus de 85 % des EVPP et

ds Big-bags d'engrais,

semences et plants

De plus, 11500 tonnes de PPNU ont été collectés depuis 2001.

Pour plus d'information ?

Contactez votre distributeur habituel, la Chambre d'agriculture de Vaucluse (Isabelle Carles : 04 90 23 65 12), ou ADIVALOR (*) au 04.42.67.93.80.

Vous trouverez aussi tous les lieux et dates de collecte sur www.adivalor.fr

() Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les coopératives (FFCAT, INVIVO), les négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR, société créée en 2001, en charge de la filière nationale de gestion des déchets phytosanitaires.*